

Termes de Référence

Unité d'assistance technique offerte par le gouvernement de la France pour aider à la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017 de l'AEWA pour l'Afrique (PoAA) sur le terrain

L'Unité d'assistance technique basée à la Station de recherche de la Tour du Valat remettra son rapport directement au gouvernement de la France, se concertera directement avec les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux et les correspondants nationaux de l'AEWA en Afrique, et maintiendra un contact régulier et assurera la coordination avec le Secrétariat de l'AEWA des activités visant à aider à la mise en œuvre du PoAA 2012-2017 de l'AEWA sur le terrain.

Afin de faciliter la planification et les progrès du suivi des activités de mise en œuvre recevant l'aide de l'Unité d'assistance technique basée à la Tour du Valat, un Groupe de spécialistes sera mis en place, qui sera composé de :

- représentants de l'Unité d'assistance technique basée à la Tour du Valat,
- représentants du gouvernement de la France ;
- représentants du Secrétariat PNUE/AEWA ;
- un représentant désigné des Parties africaines à l'AEWA.

Le Groupe de spécialistes se réunira deux fois par an. Au cas où des représentants ne pourraient pas se rendre à ces réunions, d'autres moyens de communication (téléconférence, Skype, etc.) pourront être utilisés.

Responsabilités :

Fourniture d'une assistance technique aux coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux à identifier parmi les correspondants nationaux (NFP) de l'AEWA dans chaque sous-région, qui guideront la mise en œuvre au niveau sous-régional :

- Fournir des conseils techniques aux coordinateurs sous-régionaux africains des correspondants nationaux pour la mise en œuvre des activités se rapportant à la sous-région concernée ;
- Veiller à ce que les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux soient informés des activités et de l'aide fournie au niveau national aux pays de leur sous-région ;
- Rechercher des conseils et de l'aide de la part des coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux pertinents dans la planification, le développement et la mise en œuvre de projets/activités visant à aider à la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA sur le terrain ;
- Aider les **coordinateurs sous-régionaux des correspondants locaux** avec leurs propositions de collecte de fonds visant à aider à la mise en œuvre des activités du PoAA, en liaison avec les activités de collecte de fonds du Secrétariat de l'AEWA.

Fourniture d'une assistance technique aux correspondants nationaux africains de l'AEWA pour la mise en œuvre des activités prescrites par le PoAA 2012-2017 de l'AEWA :

- Se concerter avec les correspondants nationaux de l'AEWA et autres parties prenantes pertinentes au niveau national, pour planifier, développer et mettre en œuvre des activités et projets qui contribuent à la mise en œuvre sur le terrain du PoAA 2012-2017 de l'AEWA, et notamment les activités et projets qui peuvent être conduites par les correspondants nationaux (telles que celles qui sont liées aux études et à la surveillance, aux inventaires nationaux, etc.)
- Stimuler le réseau existant de correspondants nationaux de l'AEWA pour promouvoir une diffusion efficace de l'information et capitaliser les réalisations et résultats.

Communication avec le Secrétariat de l'AEWA pour les activités réalisées dans le cadre de l'Initiative africaine de l'AEWA :

- Avoir des contacts bilatéraux réguliers avec le Secrétariat de l'AEWA sur la planification, le développement et la mise en œuvres des activités menées avec les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux et les correspondants nationaux de l'AEWA en Afrique, afin d'aider à la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA sur le terrain ;
- Maintenir un échange régulier d'informations avec le Secrétariat de l'AEWA sur les activités de sensibilisation du public liées à l'aide à la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA sur le terrain.

Activités visant à aider à la mise en œuvre du PoAA 2012-2017 de l'AEWA sur le terrain (voir tableau ci-dessous) :

- Les activités seront planifiées et développées sur la base des priorités soulignées par le PoAA 2012-2017 de l'AEWA, en collaboration avec les coordinateurs sous-régionaux des correspondants nationaux africains et avec les connaissances du Secrétariat de l'AEWA (afin d'éviter les activités en doublon) ;
- Les activités susmentionnées seront organisées et mises en œuvre directement avec les coordinateurs sous-régionaux des correspondants locaux et/ou les correspondants nationaux de l'AEWA, s'il y a lieu ;
- L'aide fournie se concentrera sur les activités spécifiées dans le PoAA 2012-2017 de l'AEWA, et notamment sur celles visant à aider et à améliorer la capacité nationale disponible pour les comptages et la surveillance, les inventaires, le jumelage des sites, etc. (voir tableau ci-dessous).

Activités ayant la plus grande priorité dans le PoAA de l'AEWA devant recevoir l'assistance de la TSU

Résultats attendus pour la mise en œuvre des cibles d'objectifs prioritaires du PoAA pour l'Afrique (Annexe I de la Rés. 5.9) Sélection indicative des principaux résultats attendus pour la TSU	Priorité pour la TSU (1 : la plus haute)
1.2.1 Toutes les CP ont identifié et reconnu les sites clés qui contribuent à un réseau global de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs	1
1.2.2 Toutes les Parties contractantes ont fourni des désignations de protection ou autres pour les sites de ce réseau	3
1.2.3 Toutes les Parties contractantes ont mis en place des plans de gestion de sites pour répondre aux besoins de la conservation des oiseaux d'eau, et elles les ont mis en œuvre dans les sites clés du réseau	2
2.2.1 Rapport sur les régimes de prélèvements en Afrique (y compris les propositions d'options de gestion et de surveillance) qui informe de la révision et de la mise à jour des Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs.	1
3.1.1 Des données sur les populations d'oiseaux d'eau plus nombreuses et de meilleure qualité sont disponibles pour l'Afrique	1
CT/4.1 : dans chaque État de répartition africaine, au moins deux formateurs ont été formés à donner des cours de formation au moyen du Kit de formation Voie de migration (FTK),	2
CT/4.3 : Le FTK a été incorporé dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique.	1